



---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024/2025

## COMITÉ DE RÉSIDENTS CENTRE D'HÉBERGEMENT LÉGARÉ

---

## 1 – Identification

Comité de résidents du Centre d'hébergement Légaré  
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

### Coordonnées

Adresse postale du comité :  
1615, avenue Émile-Journault, Montréal (Québec) H2M 2G3

N° de téléphone du comité : (514) 384-2000, poste 4224

Courriel du comité : [cr.legare.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cr.legare.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca)

## 2 – Mot du président

Au cours de l'exercice 2024/2025 le comité a organisé quelques activités reliées au mandat qui lui est attribué par la LSSSS. Il a tenu son assemblée générale annuelle pour l'exercice 2023/2024 le 27 mai 2024.

L'entrée en vigueur, le 9 décembre 2023, de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux et les nombreuses incertitudes liées à la création de Santé-Québec, du comité national des usagers, de la structure, de la composition et des responsabilités des comités de résidents et des usagers sont venues influencer les travaux du comité.

D'autre part, même si les relations entre le comité et la direction du centre d'hébergement sont excellentes, le remplacement fréquent des coordonnatrices au centre d'hébergement ne favorise pas vraiment le suivi rigoureux des différents dossiers et l'établissement d'un solide lien de confiance qui ne peuvent se réaliser et s'établir que dans la continuité et la stabilité.

Même si le comité a tenu des rencontres régulières au cours de l'exercice financier 2024/2025, il n'a pas pu être très visible auprès des résidents et des membres de famille.

Quelques activités organisées par le comité ont dû être annulées; certaines par manque de participants, d'autres par l'indisponibilité de la salle OASIS.

Le recrutement de nouveaux membres résidents demeure une priorité pour le comité. Il faut, cependant, tenir en compte, l'état de santé de ces derniers de même que leur degré de motivation.

La Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux suggère la présence de trois résidents sur les comités de résidents. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cette exigence.

Deux dossiers sont en tête de liste des préoccupations du comité : l'alimentation et les loisirs.

À la suite du départ de la technicienne en loisirs de même que d'une monitrice au premier semestre de 2024, le centre d'hébergement est demeuré sans technicienne à temps plein jusqu'au 6 novembre 2024 ce qui a eu une incidence négative sur l'organisation des activités de loisirs.

Même si nous comprenons l'attrait de la Maison alternative, nous devons concéder que l'intérêt des résidents est subordonné aux impératifs professionnels du personnel affecté aux résidents. Peut-être y aurait-t-il lieu d'avoir des milieux plus stimulants. Nous sommes ici confrontés à l'attrait professionnel et à la préservation des conditions de vie de nos résidents.

Quant à l'alimentation, le comité n'a jamais caché son désir de voir se réinstaller la cuisine au centre d'hébergement.

Un sondage sur la satisfaction du milieu de vie a été réalisé en août 2024. Le taux de participation des proches aidants a été de 77% (65 répondants) alors que 15 résidents ont pu s'exprimer dans le cadre de ce sondage.

D'autre part, le comité a élaboré ses règles de fonctionnement. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux, ces règles devront être revues.

Le bureau du comité de résidents est demeuré inaccessible pendant plusieurs semaines à cause de l'inondation du sous-sol et des travaux de décontamination.

Après huit ans d'engagement social, il est temps, pour moi, de quitter mes fonctions de président et de permettre à quelqu'un d'autre d'apporter un vent de renouveau au comité de résidents du centre d'hébergement Légaré.

Au cours de mon mandat, j'ai eu l'occasion de constater et d'apprécier la très grande implication et le dévouement des membres du comité de résidents qui, pour la plupart agissent à titre de proches aidants et de membres du comité.

Sans être contradictoires, ces deux rôles peuvent être paradoxaux. En même temps, le proche aidant doit tenir compte de la situation de son proche (état émotionnel) et défendre les droits de l'ensemble des résidents (état rationnel).

Je tiens à les remercier tous et toutes de leur soutien à mon égard et surtout à l'égard de l'ensemble des résidents.

### **3 – Priorités et réalisations de l'année écoulée**

Le comité a voulu multiplier les activités relatives à la communication des droits et des obligations des résidents. Il en a été ainsi du raffinement des messages apparaissant sur les écrans numériques, de la distribution du calendrier annuel et de la distribution du cahier des activités.

Le comité a voulu permettre aux proches aidants d'obtenir le plus d'outils possible dans la réalisation de leur rôle. À cet effet, le comité a organisé un café rencontre avec la présence d'une représentante de l'organisme l'Appui aux proches aidants.

## 4 – Composition et portrait des membres

No	Prénom	Nom	Usager (Oui/Non)	Autre (préciser)	Rôle
	Yvon	Goyette	non	bénévole	président
	Johanne	Pellerin	non	famille	vice-présidente
	Raymonde	Desgagnés	oui		membre régulier
	Carole	Vachon	non	bénévole	membre régulier
	Gilles	Hétu	non	bénévole	membre régulier
	Monique	Blanchette	non	bénévole	membre régulier
	Dominique	Montpetit	non	famille	membre régulier
	Corrado	Arciero	non	famille	membre régulier
	Mario	Greco	non	famille	membre régulier

## 5 – Coordonnées des membres

<b>Président</b>	Prénom : Yvon	Nom : Goyette
	N° de téléphone : (514) 384-2000 poste 4224	
	Courriel : yvon.goyette.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca	
	Adresse postale : 1615, avenue Émile-Journault, Montréal (Québec) H2M 2G3	
<b>Responsable du comité des usagers de l'établissement</b>	Prénom : Monique	Nom : Prévost
	N° de téléphone : (514) 710-1139	
	Courriel : prevost.monique@hotmail.com	
	Adresse postale :	
<b>Personne-ressource, si applicable</b>	Prénom : Jules	Nom : Tremblay
	N° de téléphone : (438) 873-8514	
	Courriel : jules.tremblay.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca	
	Adresse postale : 555, boul. Gouin Ouest, Montréal (Québec) H3L 1K5 bureau I-212	

## **6 – Bilan des activités**

Le comité a un plan d'action.

### **1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations.**

Le comité a tenu son assemblée générale annuelle le 27 mai 2024.

Le comité a mis en place, le 13 novembre 2024, un kiosque d'information au cours de la semaine nationale des droits et usagers (10 au 16 novembre 2024).

Le 24 novembre 2024, le comité a organisé, à l'intention des proches aidants, un café rencontre avec la participation d'une conseillère de l'organisme l'Appui aux proches aidants. Cette rencontre visait à informer les proches aidants des services et des outils mis à leur disposition dans le quartier afin de les aider à réaliser leur rôle auprès de leurs proches.

Considérant la très faible participation à cette activité, le comité n'a pas su apprécier correctement les besoins des proches aidants.

Le comité a distribué à chacun des résidents un calendrier annuel contenant l'ensemble des droits et des obligations des résidents.

### **2a. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers.**

La coordonnatrice du centre d'hébergement et la technicienne en loisirs sont systématiquement invitées à toutes les rencontres régulières du comité afin de prendre connaissance des attentes et des insatisfactions, le cas échéant, des résidents et pouvoir y apporter les correctifs nécessaires.

Le comité a fait part, à tous les résidents, de ses vœux de joyeuses Fêtes par le biais d'une carte.

### **2b. Évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus.**

Un sondage sur la satisfaction du milieu de vie a été réalisé à l'été 2024 auprès des proches aidants et des résidents. Le taux de participation des proches aidants a été de 77% (65 répondants) alors que 15 résidents ont pu s'exprimer dans le cadre de ce sondage.

Les répondants à ce sondage ont fait part de nombreux commentaires qui devront être pris en compte dans l'élaboration des plans d'action.

### **3. Défendre les droits et les intérêts collectifs ou individuels des usagers.**

Le comité a élaboré ses règles de fonctionnement tel que le prévoit le cadre de référence issu de la LSSSS. Cependant, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux, ces règles devront être revues.

## **7 – Tenue des rencontres**

Le comité s'est réuni aux dates suivantes :

8 avril 2024  
13 mai 2024  
27 mai 2024 (Assemblée générale annuelle)  
17 juin 2024  
26 août 2024  
7 octobre 2024 (rencontre annulée i.e. maladie président)  
4 novembre 2024  
24 novembre 2024 (café rencontre)  
9 décembre 2024  
20 janvier 2025  
16 février 2025 (café rencontre annulé i.e. salle OASIS inaccessible)  
17 mars 2025  
31 mars 2025

Le comité a tenu 9 rencontres régulières au cours de l'exercice 2024/2025.

## **8 – Réalisations et projets prévus pour l'année prochaine**

- Élection à la présidence du comité de résidents.
- Révision du rôle et de l'organisation du comité en fonction des dispositions de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux.
- Révision des règles de fonctionnement.
- Implantation d'un bulletin d'information à l'intention des résidents et des familles.
- Distribution de pochettes d'accueil à tous les nouveaux résidents.
- Organisation de deux activités conformes au mandat du comité à l'intention des résidents et des familles (nature des activités à déterminer).

## **9 – Conclusion**

Au cours de l'exercice 2024/2025, le comité n'a pas réalisé la totalité des activités prévues à son plan d'action. Certaines ont dû être annulées par manque de participants, d'autres par inaccessibilité de la salle OASIS.

Une lecture déficiente des besoins des proches aidants a conduit le comité à organiser un café-rencontre où la participation de ces derniers a été très faible ; mise à part la participation des membres du comité, nous avons compté au total deux proches aidants. Pourtant, cette activité visait à outiller les proches aidants dans la réalisation de leur rôle.

Face à une telle situation, le comité pourrait recueillir les besoins des proches aidants en tentant de les rencontrer lors de leurs visites au centre d'hébergement. La collecte de ces besoins ne pourrait se réaliser par le biais d'un questionnaire, car les proches aidants manquent de toute évidence de temps.

D'autre part, la problématique des loisirs demeure entière. Le manque de ressources en loisirs et le remplacement fréquent au poste de la coordination du centre d'hébergement ne favorise aucunement une vision cohérente et une prise en charge continue de cette activité.

Même si nous comprenons l'attrait de la Maison alternative, nous devons concéder que l'intérêt des résidents est subordonné aux impératifs professionnels du personnel affecté aux résidents. Peut-être y aurait-il lieu d'avoir des milieux plus stimulants. Nous sommes ici confrontés à l'attrait professionnel et à la préservation des conditions de vie de nos résidents.

Même si nous comprenons l'attrait de la Maison alternative, nous devons concéder que l'intérêt des résidents est subordonné aux impératifs professionnels du personnel affecté aux résidents. Peut-être y aurait-t-il lieu d'avoir des milieux plus stimulants. Nous sommes ici confrontés à l'attrait professionnel et à la préservation des conditions de vie de nos résidents.

Par ailleurs, nous réitérons notre volonté de voir se réinstaller la cuisine au centre d'hébergement Légaré; ce faisant, nous croyons à une amélioration de la satisfaction des résidents, une meilleure flexibilité d'organisation et une plus grande correspondance à la notion de milieu de vie.

L'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux apporte de nombreuses incertitudes à l'égard de l'organisation et des responsabilités des comités de résidents. La mise sur pied du comité national des usagers est loin de rassurer notre comité.

Au cours de l'exercice 2025/2026, le comité devra revoir ses règles de fonctionnement en fonction des nouvelles dispositions de la loi de même que du nouveau cadre de référence.

## 16 – Signature

Signature du président/de la présidente :



Date :

2025-05-09

AAAA-MM-JJ